



SM de gestion du pôle universitaire de Saint-Brieuc (Siren : 252202650)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte ouvert
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Saint-Brieuc
Arrondissement	Saint-Brieuc
Département	Côtes-d'Armor
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	20/10/1987
Date d'effet	20/10/1987

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	MAIRIE SAINT-BRIEUC
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	MAIRI SAINT-BRIEUC
Téléphone	02 96 33 60 89
Fax	02 96 33 33 59
Courriel	contact@sgpu-stb22.com
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	156 652
Densité moyenne	258,83

## Périmètres

Nombre total de membres : 2

- Dont 1 groupement membre :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
22	CA Saint-Brieuc Armor Agglomération (200069409)	CA

- Dont 1 organisme public :

Organismes adhérant au groupement
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR (222200016)

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 1

Compétences exercées par le groupement
Développement et aménagement social et culturel
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche <i>Apporter et aménager les locaux nécessaires à l'accueil des étudiants fréquentant les délocalisations des universités de Rennes I et Rennes II, l'institut universitaire de technologie et tout autre cycle universitaire ouvert à Saint-Brieuc. Prendre en charge les dépenses de fonctionnement matériel et pédagogique afférentes à ces établissements après contractualisation de la nature et de la hauteur de celles-ci avec l'Etat ou les universités concernées. Offrir aux étudiants les supports indispensables à la vie universitaire et, en particulier, à la restauration.</i>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)